

# Débat public Plateforme Photovoltaïque "Horizeo"

Compte-rendu intégral  
Réunion publique  
mardi 9 novembre 2021 à Cap Sciences Bordeaux

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Cap Sciences, Hangar 20, Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux
<b>PARTICIPANTS :</b>	60
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	14 h 00 à 15 h 30
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	Environ 20 questions

---

## En tribune

M.	Jacques	ARCHIMBAUD	Président, CPDP
M.	François	GILLARD	Membre, CPDP
Mme	Myriam	MERAD	Membre, CPDP
M.	Philippe	BERTRAN	Membre, CPDP

## Maîtrise d'ouvrage

Mme	Lisa	CANTET	Chef de projets développement solaire, Engie Green
M.	David	SERVANT	RTE
M.	Lionel	DEBRIL	Neoen
M.	Stephen	LEROY	GEREA
Mme	Lou	GROUHAN	Biotope

## Intervenants :

M.	Bruno	CLÉMENT	Maire de Saucats
M.	Philippe	BARBEDIENNE	Sepanso Gironde
M.	Benoist	AULANIER	Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
Mme	Christine	JEAN	Ligue de Protection des Oiseaux
M.	Yvan	BERTHET	
M.	Roland	de LARY	Directeur du centre régional de la propriété forestière
M.	Jacques	QUINIO	
Mme	Sylvie	NONY	Collectif Notre maison brûle
Mme	Christine	SEGUINEAU	Conseillère régionale
M.	Mathieu	LE GRELLE	Directeur développement Horizeo, Engie Green

**M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public, et je suis entouré de mes collègues Philippe BERTRAN et Myriam MERAD qui vont animer la partie de cet après-midi, de François GILLARD, ici présent, autres membres de la Commission particulière du débat public. Je passe sur la Commission particulière du débat public. Je passe même sur la présentation détaillée du projet qui fera l'objet, sans doute, d'une partie d'intervention des maîtres d'ouvrage. Je veux juste vous indiquer à quel moment on est de la procédure de consultation du public. C'est quelque chose de très important. On en est au débat public. Le débat public, c'est la phase très amont. C'est la phase dans laquelle on réunit l'ensemble des interrogations, des questionnements, des positionnements le cas échéant, qui permettent, à la suite du projet, si suite il doit y avoir – tout ça est évidemment au conditionnel, on discute aussi en opportunité – de répondre à un certain nombre de questions, de travailler des études complémentaires, le cas échéant, de modifier. Enfin bref, il y a un processus itératif entre l'avancée du projet et les interrogations du public, mais on est vraiment dans la phase tout à fait amont. Il est très important de comprendre cela de façon à comprendre aussi que, d'une part, le projet n'est pas ficelé et que, d'autre part, un certain nombre d'études, un certain nombre de questions ne sont pas encore résolues. Vous savez, c'est le paradoxe du débat public, je le rappelle souvent, mais c'est important. Si vous venez avec un projet tout ficelé, les gens vous disent « il est tout ficelé, à quoi on sert ? De quoi voulez-vous que l'on parle, monsieur ? C'est une mascarade ». Si vous venez sans les informations de niveau suffisant, les gens disent « vous reviendrez quand vous aurez des informations un peu plus précises ». Donc, là, on est un peu dans un entre deux où on a sollicité le maître d'ouvrage pour qu'il nous dise l'état actuel de ses réflexions et de ses travaux sur un certain nombre de questions, sachant que, justement, la procédure a pour fonction d'interpeller, de questionner, de problématiser, d'attirer l'attention du maître d'ouvrage ou des autorités qui ont, in fine, à rendre des décisions sur ce projet, à préciser leurs intentions et leurs positions. C'est la première chose que je voulais vous dire après vous avoir souhaité la bienvenue, « où on en est de la procédure ? ».

Pour vous donner une idée, l'enquête publique, c'est la fin de l'essentiel de la procédure, on est plutôt sur mi 2023. Entre-temps, il y a toute une série de procédures qui ont trait aux différents codes de mise en mouvement, de l'environnement, de l'énergie, de l'urbanisme, code forestier, qui comportent chacun leurs modalités spécifiques de consultation, de concertation et d'appel à la compétence du public. Donc, ce n'est pas pour solde de tout compte, ce n'est pas one-shot, ce n'est pas « ce soir, Pinder dans votre ville », c'est-à-dire la Commission du débat public et, après, on éteint les lumières et on s'en va un peu plus loin. On est vraiment au début de la procédure. Il y a des choses qui fonctionnent par la suite ; premier élément.

Deuxièmement, où en est-on du débat public lui-même ? On a eu toute une phase qui était une phase dans laquelle on a fait un cadrage, à la fois un cadrage national et un cadrage régional, d'un certain nombre de questions qui se posaient. Donc, sur les besoins en consommation électrique et par conséquent sur la réponse en production de la Nouvelle-Aquitaine. De ce point de vue, il est clair que la publication des scénarios RTE et la publication des scénarios négaWatt éclairent grandement – même si évidemment ils appellent critiques, réticences, discussions – notre lanterne sur l'évolution de ces consommations. En tout état de cause, ce que l'on peut dire c'est que, tout cela étant soumis à contestation parce que ni RTE ni négaWatt ne produisent des paroles d'évangile, il semble que la question de besoins assez massifs d'électrification des usages et, par conséquent, en photovoltaïque soit posée dans cette région et dans ce département. Deuxième sujet que l'on était amené à faire avancer, c'est la question de savoir si la disposition de photovoltaïque sur des toits, des surfaces artificialisées, des ombrières, des parkings pouvait suffire à atteindre les objectifs fixés par l'État dans le cadre de la PPE ou par la région dans le cadre de ses documents de planification par d'autres collectivités d'une façon plus générale. Là encore, on a un certain nombre de réponses qui sont discutables et qui ont plutôt tendance à dire que, s'il est indispensable de le faire sur des surfaces artificialisées, etc., ça risque de ne pas suffire. Donc, on a un peu débattu de ces questions générales. On a discuté des sujets de gouvernance ; à quelles conditions de gouvernance on pourrait imaginer que ces projets soient associés à des collectivités, l'État, etc. On a discuté des sujets d'impacts économiques et on va creuser encore ces sujets. Filière photovoltaïque, pas filière photovoltaïque,

panneaux faits ici, panneaux faits là. Donc, on a abordé des questions de contexte un peu globales sur lesquelles des réponses définitives ne sont pas là, mais on commence à être un peu plus précis qu'on ne l'était au début des interrogations.

Puis, on entre dans une deuxième phase du débat où, maintenant, il ne va plus s'agir de parler en général, il ne va plus être question de savoir si – pour être provocateur – un bon parc photovoltaïque peut être meilleur qu'une mauvaise forêt, on ne va plus discuter de ça en général. On va discuter de la forêt de Saucats en particulier, on va discuter du territoire en particulier et des retombées sur le territoire. Donc, on va se livrer à ce que les gens de ma génération appelaient l'analyse concrète de la situation concrète. C'est-à-dire « regardons un peu ce qu'il se passe réellement sur le terrain » et on en est là. On a commencé, hier, un petit peu à travailler sur ces problèmes avec l'affaire des risques. D'ailleurs, la question qui se posait, c'était de travailler dans une situation d'incertitude, compte tenu de l'ampleur du projet et de son caractère innovant ne serait-ce que par sa taille. Aujourd'hui, on poursuit par trois ateliers de restitution des études au point où elles se trouvent, et je vous renvoie à ce que j'ai indiqué il y a quelques instants, à savoir l'étude environnementale ; biodiv, pour aller vite. Donc, la réalité de ce que l'on peut savoir, aujourd'hui, de ce terrain-là, de cette forêt très particulière. Ensuite, une étude sur le contexte forestier, sur l'impact sur la filière bois et sur ses dimensions y compris la dimension économique. On a aussi eu beaucoup de questions. Si l'on transforme beaucoup de forêts en parcs photovoltaïques, évidemment, on risque de gâcher le métier, pour reprendre une expression que l'on a entendue sur place, et donc de décourager des gens à faire de l'investissement. Quel impact sur la forêt ? C'est le deuxième rendu d'un travail au point où il en est. Puis, troisième question qui est une question maintes et maintes fois reprise dans le débat public qui est celle du bilan carbone. Bilan carbone sur lequel, contre-intuitivement, les gens disent « vous nous parlez de changement climatique et on a plutôt l'impression que détruire une forêt n'est pas extrêmement bon pour le carbone ». Donc, on va voir ce qu'il en est, on va regarder ensemble les plus et les moins. Il y a ces trois phases d'une heure et demie. C'est un peu le marathon, mais c'est la règle du jeu aussi ; on a besoin de quelques-uns de ces éléments au stade où ils sont à ce moment-là, et donc merci à vous de votre contribution. L'idée étant de sortir non pas seulement avec des opinions, mais avec des remarques sur la façon dont on peut continuer, dont on peut enrichir ces discussions, invalider des pistes, associer les différentes personnes qui se trouvent ici, les différents groupements qui se trouvent ici. C'est la règle du débat public, quand on n'est pas très favorable à un projet, il faut que l'on en pousse la logique jusqu'au bout pour en voir les aspects positifs, les impasses, les contradictions, les tensions, etc. Évidemment, quand on est favorable au projet de façon conditionnelle, il faut discuter des conditions par lesquelles tout ça, d'une façon ou d'une autre, mutatis mutandis, peut se produire.

J'en ai fini pour le contexte dans lequel on travaille. On va procéder de la façon suivante, c'est assez simple : on va entendre, sur chacun des trois points que j'ai indiqués, un exposé initial des maîtres d'ouvrage ou des bureaux d'études qui ont travaillé pour les maîtres d'ouvrage dans l'esprit que j'indiquais tout de suite. Ensuite, il y aura des discussions et on vous invite à faire des suggestions sur la façon dont on peut continuer, poursuivre, arrêter, prendre d'autres directions sur ces études-là à cet instant. Voilà, j'en ai fini. Philippe veut dire quelques mots. Bon courage pour votre patience et merci d'être venus.

#### **M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir à tous. Merci, Jacques. Merci à tous d'être là pour ce marathon qui aura lieu cet après-midi. J'ai juste une petite correction à faire respectueusement à mon Président de Commission, à savoir que vous n'êtes pas là pour trois fois une heure et demie, mais pour trois fois deux heures. Cette précision étant apportée, je n'ai rien à ajouter à l'introduction qui a été faite, si ce n'est pour vous dire que vous avez donc devant vous des représentants des maîtres d'ouvrage, les trois sociétés ou organismes qui constituent la maîtrise d'ouvrage. Ils seront un peu les permanents de cette estrade cet après-midi. Et puis, pour ceux qui assisteront à plusieurs de nos débats de cet après-midi, vous verrez défiler à chaque fois un ou deux experts qui ont participé aux études qui vous seront présentées. De même, j'aurai toujours avec moi un autre représentant de la Commission particulière. Sans plus attendre, je vais vous donner la parole. Je rappelle juste, pour chacun de nos trois ateliers de cet après-midi, une demi-heure de présentation par les auteurs de l'étude et éventuellement des compléments de la maîtrise d'ouvrage ; ensuite, une heure et demie de questions-réponses,

interventions, discussions. Pour une question pratique d'enregistrement, je vous demanderai de venir vous mettre devant l'estrade face à la caméra. Je vous passe tout de suite la parole.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je suis Lisa CANTET, responsable environnement et autorisation pour le projet Horizeo pour Engie. En tribune, à mes côtés, Lionel DEBRIL qui développe ce projet localement pour le compte de Neoen. Ensuite, à ma droite, en partant du bout de la rangée, David SERVANT qui est en charge du raccordement électrique pour RTE, Lou GROUHAN du bureau d'étude Biotope et Stephen LEROY du bureau d'étude GERA.

Horizeo est un projet de plateforme qui associe, sur un même site, production, stockage et consommation d'énergie renouvelable. Ce projet serait implanté à Saucats à une trentaine de kilomètres de Bordeaux et pourrait voir le jour d'ici 2026. Dans le cadre du projet Horizeo, des études environnementales ont été engagées pour définir les enjeux environnementaux de l'aire d'étude et, plus largement, du territoire vis-à-vis du projet. Ces études abordent toutes les composantes de l'environnement, que ce soit le milieu naturel, la ressource en eau, le sol, le paysage, etc. La prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux dès les premiers stades de la conception d'un projet assure la meilleure mise en œuvre de ce que l'on appelle la séquence ERC : éviter, réduire, compenser. Dans un premier temps, il s'agit de travailler sur les mesures d'évitement ; par exemple, dans le cadre du projet, nous conserverons les lagunes présentes sur le site qui constituent un enjeu fort en termes de milieu naturel. Dans un second temps, nous définissons les mesures de réduction d'impact environnemental. Il peut s'agir de dispositions spécifiques en phase chantier ; calendrier écologique, par exemple. Il peut aussi s'agir de dispositions concernant la gestion des déchets ou des modalités d'entretien des sites pendant l'exploitation. Enfin, si à l'issue de ces deux étapes des impacts environnementaux devaient s'avérer significatifs, alors nous proposerions des mesures de compensation.

Je viens d'aborder ici deux notions importantes, les enjeux et les impacts, qu'il faut bien distinguer. Un enjeu écologique – puisqu'ici nous sommes dans l'atelier milieu naturel – est une valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un habitat d'espèce. Il s'agit d'une donnée objective évaluée sans préjuger des effets d'un projet. Tandis que l'impact d'un projet est une contextualisation des effets en fonction des caractéristiques du projet étudié, des enjeux écologiques identifiés dans l'état initial et leur sensibilité. Pour que la démarche globale de prise en compte de l'environnement porte ses fruits, il est indispensable d'aborder l'environnement de façon transversale. En effet, une mesure en faveur du paysage doit aussi être réfléchie pour ce qu'elle peut apporter à la biodiversité. Il est aussi indispensable d'aborder le projet dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de proposer une évaluation environnementale unique sur la totalité du projet, raccordement compris. Cette étude abordera bien entendu la totalité des expertises qui auront été menées, donc les différents compartiments de l'environnement concerné. Tous ces éléments seront retranscrits dans cette évaluation environnementale qui constitue une des pièces des dossiers de demandes d'autorisations qui seront instruits par les services de l'État et c'est aussi une pièce importante du dossier d'enquête publique qui est soumis à la consultation du public dans le cadre de cette enquête.

Dans le cadre de cet atelier, les bureaux d'étude GERA et Biotope vont vous présenter les enjeux du milieu naturel qui découlent des inventaires réalisés sur les deux aires d'étude : l'aire d'étude Horizeo et l'aire d'étude RTE. Cet atelier constitue une présentation d'étape, car le développement d'Horizeo est encore long. En effet, le dernier relevé faune-flore a été réalisé le 6 octobre dernier et nous commençons donc juste à travailler sur la conception du projet. Ce développement va se poursuivre sur l'année 2022 et, bien entendu, d'autres présentations d'étape seront organisées au cours de cette année afin de rendre compte de l'avancée des études, de la conception progressive de ce grand projet en nous appuyant notamment sur les échanges qui auront eu lieu pendant ce débat public et la concertation à venir. Vous avez ici, à l'image, les deux aires d'étude qui vont vous être présentées du point de vue de la faune et de la flore par les bureaux d'étude. Je vais maintenant laisser la parole à Stephen LEROY qui va vous présenter l'aire d'étude Horizeo.

**M. Stephen LEROY, GERA**

Bonjour à tous. On va commencer, en effet, par l'aire d'étude Horizeo. En tout premier, une présentation de notre bureau qui a été créé en 1993 par des doctorants de l'université de Bordeaux et qui est installé sur la commune de Martillac, donc juste à côté de Saucats. Nous réalisons des études

environnementales, pour du public ou du privé, principalement axées sur des inventaires faune-flore-habitats et zones humides sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, mais aussi les départements voisins. Notre objectif, c'est d'accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible avec la réalisation de rapports type pré-diagnostic ou diagnostic environnemental de manière à mettre en évidence, le plus en amont possible, des secteurs à enjeux afin de les éviter. Ensuite, si un projet est retenu, notre but est d'accompagner le porteur de projet dans la réalisation des dossiers réglementaires nécessaires et, après, de continuer sur les phases de suivi de travaux, voire de suivi écologique en phase d'exploitation.

Par rapport à l'aire d'étude qui correspond à peu près à 2 000 hectares séparés en deux chasses clôturées – la chasse du Murat à l'ouest, un peu plus de 800 hectares, et la chasse du Faisan Doré à l'est, un peu plus 1 100 hectares – séparées toutes deux par un chemin de randonnée, on a réalisé des inventaires cette année de mars jusqu'à tout début octobre 2021 pour des espèces plus tardives. En 2020, on avait aussi réalisé une étude de sol pour les zones humides avec les pédologues du cabinet Solenvie.

On va commencer par contextualiser un petit peu le site d'un point de vue environnemental avec les différents zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel qui sont connus et qui se concentrent majoritairement au niveau du cours d'eau le Saucats, avec un site Natura 2000 avec des zones naturelles d'inventaire d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et la réserve naturelle nationale géologique de Saucats et La Brède. On a aussi, en limite sud de l'aire d'étude, le PNR des Landes de Gascogne qui s'arrête au Barp. Au sein du site, on a plusieurs lagunes qui sont d'ores et déjà classées en zone naturelle protégée dans le document d'urbanisme. Ensuite, on va discuter par rapport aux trames verte et bleue qui existent sur ce site et aux alentours. Que ce soit au niveau régional ou au niveau communal, pour l'ensemble de l'aire d'étude, on est dans le réservoir des boisements de conifères et de milieux associés, principalement des Landes. En termes de continuité forestière, sur la partie nord-est de l'aire d'étude, on observe une continuité importante sur cet aspect pour certains groupes animaux en particulier qui sont en capacité de passer les clôtures. Sur tout le pourtour récent du site, on a des continuités forestières qui sont beaucoup plus étroites, en particulier à l'extrémité sud et à l'ouest, avec des éléments fragmentant des routes tout autour du site.

Au niveau du réseau hydrographique, on a plusieurs cours d'eau aux alentours de l'aire d'étude qui sont recensés et reconnus par les services de l'État, en particulier le Saucats et tous ses petits affluents. Le Saucats débute à l'extrémité nord-est de l'aire d'étude. Au sein de cette aire d'étude, on a aussi un réseau dense de fossés qui ceinturent les différentes parcelles de pinèdes. Par rapport aux inventaires faune-flore réalisés proprement dits, en 2021, on a été sur 43 jours d'inventaire répartis de mars à octobre en ciblant des groupes d'espèces bien particuliers ; ceux qui sont classiquement étudiés. On a aussi les inventaires de 2020, par rapport à l'étude de sol, sur 33 jours et réalisés en période favorable, donc fin de l'hiver et début de printemps.

Au niveau de l'occupation du sol de la zone d'étude, on a déjà étudié les végétations qui sont présentes pour définir cette occupation du sol avec principalement des pinèdes d'âges variés qui sont présentes sur des landes herbacées par endroits plus ou moins humides selon les secteurs. Les habitats les plus remarquables, on reste sur les lagunes, mais aussi leurs abords, et différents milieux humides, que ce soit des prairies, des landes ou certains boisements qui sont assez localisés dans l'aire d'étude. Dans l'aire d'étude, on a aussi des jeunes chênaies en devenir qui sont assez rares sur ce secteur. Ensuite, par rapport aux zones humides, d'un point de vue réglementaire, elles sont définies par deux critères : le critère sol et le critère végétation. Il suffit que l'un des deux critères réponde favorablement pour que la zone soit considérée comme humide. En l'occurrence, ici, on a superposé, sur cette carte, les deux critères. Donc, on a les zones humides réglementaires, en sachant que, d'un point de vue botanique, au niveau réglementaire, toutes les zones humides botaniques sont spécifiées, mais, à l'intérieur, on va avoir différents niveaux d'enjeux avec des espèces plus ou moins affiliées aux zones humides et qui peuvent déborder largement du cadre des zones humides.

Au niveau de la flore du site, on a 263 espèces répertoriées sur l'ensemble de l'aire d'étude et on a en tout 17 espèces que l'on peut considérer comme patrimoniales parce qu'elles sont protégées, parce qu'elles sont menacées et/ou parce qu'elles sont caractéristiques du territoire des Landes de Gascogne. On a en particulier 7 espèces protégées, dont 2 quasi menacées. Elles sont globalement localisées au niveau du réseau de fossés, des lagunes et aussi au niveau des pistes sableuses ou

abords de pistes. Au niveau de la flore exotique envahissante que l'on appelle aussi communément flore invasive, il s'agit d'espèces d'origine exotique qui ont commencé à se naturaliser sur notre territoire, à pouvoir se développer spontanément et à coloniser fortement des milieux naturels, ou aussi, pour certaines, à avoir un impact sur la santé humaine ; c'est notamment le cas de l'ambrosie à feuilles d'armoise qui a été recensée ici au niveau d'une friche, sur la chasse est, qui va déjà constituer une priorité et qui va demander une attention particulière, notamment en phase travaux pour les projets en général puisque cette plante peut provoquer de fortes allergies chez l'Homme. On a aussi un autre exemple : l'arone noire qui est une espèce considérée comme émergente et qui peut fortement coloniser des sous-bois ou des landes ouvertes.

Pour la faune, on a étudié les principaux groupes animaux, ceux classiquement étudiés avec les méthodes d'inventaire classiques. On peut mettre en évidence, par exemple, des études acoustiques pour les chauves-souris et la recherche de gîtes et l'observation en sortie de gîte ; des transects d'écoute pour l'avifaune ou alors d'autres transects réalisés au sein des milieux favorables pour les papillons de jour, par exemple. On va vous présenter deux des groupes à plus forts enjeux, ensuite. Tout d'abord, les oiseaux nicheurs du site. Donc, on a 47 espèces recensées dont 14 qui peuvent être considérées comme patrimoniales parce qu'elles sont protégées et d'intérêt communautaire au niveau européen et/ou menacées ou quasi menacées, c'est-à-dire en déclin au niveau national. On a ici, par exemple, sur cette cartographie, en orange, la fauvette pitchou et ses territoires qui vont constituer l'un des plus forts enjeux du site. C'est une espèce fortement menacée et assez rare au niveau national dont l'Aquitaine a une certaine responsabilité dans sa préservation. En bleu, par exemple, ici aussi, on a l'engoulevent d'Europe qui est présent sur les deux chasses avec ses territoires. On a, en second groupe à enjeux, les papillons de jour avec une autre espèce assez emblématique du territoire des Landes de Gascogne qui est le fadet des laïches qui est protégé en France, d'intérêt communautaire et menacé à toutes les échelles et que l'on ne retrouve en France que principalement dans les Landes de Gascogne. Donc, là aussi, la région a une forte responsabilité dans la préservation de cette espèce. Sur cette carte, vous avez les points de contact des individus avec leurs habitats présents.

Ensuite, après avoir étudié, détaillé les résultats, analysé les différents groupes animaux, les différentes composantes du milieu naturel, que ce soit faune, flore, habitats ou zones humides, on arrive à des enjeux estimés pour chaque composante et à une compilation de ces enjeux pour aboutir à une cartographie de synthèse qui est ici quasiment finalisée de notre côté, avec des enjeux assez forts en orange, forts en rouge et très forts en rouge foncé qui vont être les enjeux les plus remarquables du site et qui vont correspondre principalement aux chauves-souris qui sont assez concentrées en un seul lieu du site. C'est cet aspect très resserré qui fait que l'enjeu est supérieur. On a aussi tout ce qui est habitats avifaune patrimoniale ou les habitats du fadet des laïches. Les enjeux modérés, on va être plutôt sur les zones humides qui ont été définies, quand il n'y a pas un enjeu de conservation supérieur qui se superpose, ou les territoires de l'engoulevent d'Europe identifiés. Enfin, les enjeux faibles en jaune vont correspondre globalement à des secteurs assez appauvris. Ce sont en général des landes qui sont quasiment exclusivement dominées par la fougère-aigle et où l'on n'a pas ou peu d'enjeux remarquables. Voilà, de mon côté.

### **Lionel DEBRIL, Neoen**

Suite à la synthèse des enjeux qui ont été identifiés cette année, nous allons pouvoir passer à l'étape suivante qui va consister en l'élaboration d'un plan d'implantation du projet. Pour ce faire, ça va être un processus itératif qui va être réalisé après plusieurs étapes tout simplement parce que, comme l'a dit Lisa initialement, on a une évaluation qui va se baser sur la totalité de l'environnement, donc qui va comprendre à la fois les enjeux de biodiversité et de zones humides qui ont été présentés aujourd'hui, mais également le paysage ou encore la prise en compte des différents risques. Là-dessus, différentes implantations vont être réalisées avec une caractérisation des enjeux qui va être différente. Tout ça afin d'arriver, à partir de ces différents scénarios, à un projet qui puisse remplir au mieux l'ensemble des contraintes liées à chaque fois à l'élaboration d'un projet.

Vous avez ici certains enjeux qui ont été pris en compte pour deux scénarios qui vous seront présentés aujourd'hui. On a tout d'abord l'intégration paysagère pour tenir compte notamment de l'impact, par exemple, au niveau du Bourg du Peyon avec la conservation des parcelles situées le plus au nord et également une ceinture qui engloberait la totalité de l'aire d'étude que l'on voit ici dessinée en vert. Ensuite, on a la conservation de la zone classée en agricole au sein du PLU qui ne serait pas touchée par le parc photovoltaïque, mais sur laquelle viendrait s'implanter la partie agri-énergie. On a

également la prise en compte d'axes de circulation ; la conservation de ces axes de circulation. D'une part, on ne souhaite pas toucher au chemin de grande randonnée qui traverse le site et qui restera hors clôture bien évidemment, mais également la prise en compte d'un axe qui traverse d'est en ouest afin de mieux appréhender les risques d'incendie. Il y a une dernière chose qui a été prise en compte sur ces deux scénarios, c'est la conservation des lagunes qui sont présentes sur l'ensemble du site ainsi que des cours d'eau qui caractérisent les enjeux.

Ici, on a un premier scénario qui se baserait sur le premier enjeu en termes de biodiversité. Comment fonctionnerait ce scénario ? Ce serait de ne pas s'implanter du tout sur l'ensemble des zones qui sont caractérisées à enjeux assez forts à très forts, et donc le projet ne viendrait s'implanter uniquement que sur les parcelles à enjeux faibles à modérés qui sont donc ici en jaune et en rose. On voit que l'on aurait ici un parc assez morcelé puisqu'il se situerait entre les différentes zones orange à rouge. Par contre, cette contrainte s'appliquerait également sur les briques technologiques. On voit, par exemple, le stockage batterie qui a toujours été, lors des différentes présentations, présenté le plus à l'est du site pour être au plus proche du raccordement. Elle suivrait la même logique, vu que voyez ici qu'elle a été légèrement reculée par rapport à la limite de l'aire d'étude pour s'implanter sur une zone modérée et non pas sur une zone assez forte. Également, sur cette thématique axée sur la biodiversité, nous conserverions et créerions des corridors écologiques afin de favoriser les échanges entre les différents îlots d'habitats. Par exemple, on voit sur la partie sud-ouest une zone majoritairement favorable qui est de l'habitat fadet des laïches, et donc on pourrait créer un corridor afin de connecter cet habitat au reste de l'habitat présent au sud du site.

Concernant un deuxième scénario, celui-ci pourrait se baser en priorité sur le risque incendie. Le risque incendie, comment l'appréhender ? La première chose serait de limiter au maximum le linéaire d'interface entre la forêt et le projet. Pour ce faire, ce serait un scénario plutôt compact qui pourrait s'appliquer, par exemple, sur l'ensemble d'une des deux chasses, que ce soit Le Murat à l'ouest ou le Faisan Doré à l'est, ou encore diviser tout simplement en nord-sud. Ce sont vraiment deux scénarios. Il y en aurait d'autres également qui s'appliqueraient sur d'autres enjeux. La finalité est de trouver le meilleur compromis entre l'ensemble de ces scénarios pour qu'ils répondent au mieux à l'ensemble des enjeux.

Une fois que l'ensemble des scénarios aura été réalisé, on arriverait à un plan d'implantation finale sur lequel on caractériserait l'ensemble des impacts du projet pour, ensuite, établir les mesures afin de limiter ces impacts. Tout d'abord, on aurait les mesures d'évitement, que ce soit des milieux aquatiques, de la fauvette pitchou, par exemple. On aurait également des mesures de réduction d'impact, que ce soit en phase construction avec, par exemple, la mise en place de barrières anti-amphibiens afin d'éviter à ceux-ci d'entrer dans la zone où les machines sont en train de rouler pour éviter tout écrasement d'amphibien. Également, des mesures en phase exploitation ; ce sont notamment des passages au sein de la clôture afin de permettre à la petite faune de circuler et d'avoir une continuité écologique entre l'intérieur et l'extérieur du parc. Ce vont être également des mesures d'accompagnement avec, par exemple, la mise en place d'un plan de gestion adapté de la fauche de la végétation à l'intérieur du parc ou, par exemple, une mesure de gestion avec un léger changement du plan sylvicole de la zone qui ne serait pas concernée par le projet afin de l'améliorer en biodiversité. Ce sont des exemples qui pourraient être réalisés. Enfin, au bout du projet, s'il y a des impacts résiduels significatifs qui n'ont pas pu être évités, on a les mesures de compensation. En l'occurrence, ici, on a le boisement compensateur, mais également des compensations sur la faune et la flore qui elles dépendraient des espèces qui seraient finalement impactées par le projet. Je laisse maintenant la parole.

## **Lou GROUHAN, Biotope**

Bonjour. Biotope est une entreprise qui travaille dans l'ingénierie écologique depuis 1993, c'est un groupe indépendant. On est basés sur la France entière. On travaille dans plusieurs domaines. On travaille dans l'étude des ingénieries écologiques ; on travaille également dans le conseil. On est aussi un organisme de formation et on travaille dans la communication et l'édition. Notre métier est d'accompagner tout projet d'aménagement de la conception à la réalisation dans le respect des normes environnementales et dans la préservation de l'environnement.

On a travaillé sur une autre aire d'étude qu'Horizeo ; on a travaillé sur l'aide d'étude du raccordement. On a réalisé des inventaires sur un cycle complet pour la faune et pour la flore, donc sur un cycle annuel. C'est ce que vous voyez sur la figure. Les pointages, ce sont les différents passages des

experts qui ont été sur le terrain. Pour la flore, on a réalisé des passages sur les espèces pré-vernales, vernales et à floraison tardive pour avoir l'ensemble de la végétation. On a également fait des relevés pour les zones humides, donc des sondages pédologiques, et des relevés botaniques lorsque les sondages ne permettaient pas de statuer sur l'absence ou la présence de zones humides. On a également fait des expertises sur les groupes de faune à des périodes favorables pour chaque groupe.

### **M. David SERVANT, RTE**

Je prends juste la parole rapidement pour expliquer dans quel cadre on a missionné Biotope. Là, vous avez la carte de la zone dans laquelle nous avons mené nos études. Comme vous pouvez le voir, ce n'est pas une zone complète comme pour Horizeo. Nous menons une étude sur des fuseaux axés sur des chemins, des routes, des layons de ligne aérienne parce que, d'expérience, on sait que ce sont dans ces zones-là que l'on trouvera un fuseau de moindre impact. Là, on est dans la phase amont. On aura une concertation spécifique qui sera menée, dans un second temps, avec les élus, les associations, les services de l'État. Lors de cette concertation, les fuseaux de moindre impact seront définis. Quand on parle d'impact, c'est l'impact global et pas seulement la biodiversité dont on parle aujourd'hui. Sur ce projet, on a missionné Biotope sur un certain nombre de fuseaux que Biotope va vous présenter maintenant ; des fuseaux qui permettent de faire le lien entre le projet Horizeo et le poste électrique de Saucats qui est existant et qui est situé à moins de 4 kilomètres d'Horizeo.

### **Lou GROUHAN, Biotope**

Suite aux différents inventaires, on a réalisé cette carte de synthèse des enjeux. C'est une carte où l'on a cumulé les différents enjeux pour les différents groupes sur les habitats. Cette carte est une aide à la décision pour le maître d'ouvrage dans le choix des différentes variantes. Là, on a décidé de vous présenter deux zooms, au lieu de vous présenter la carte complète, par manque de temps. Le premier zoom, vous le voyez sur le petit encadré en haut, est au nord-est de l'aire d'étude. On voit, sur ce zoom, que les habitats sont plutôt à enjeux assez forts, et donc on est dans un secteur qui est plutôt naturel. Le premier enjeu va être une espèce de flore qui est le rossolis intermédiaire et qui est ici avec le pointage en rond vert. C'est une espèce de milieu humide qui est protégée au niveau national. On va la retrouver, ici, dans les landes humides atlantiques qui sont situées au centre du zoom à plusieurs endroits. Ce milieu est aussi un milieu favorable aux amphibiens, donc aux tritons palmés et aux tritons marbrés, et on va aussi retrouver le cortège avifaunistique des milieux humides comme le cisticole des joncs. Ensuite, sur ce zoom, on va retrouver aussi, au nord, une haie de saules avec un cours d'eau au centre qui va être favorable pour le transit des mammifères semi-aquatiques comme la loutre d'Europe, et on va aussi retrouver l'avifaune des milieux boisés et les amphibiens dans la haie de saules. Ensuite, au sud, on va retrouver les landes à ajoncs d'Europe. Ça va être un habitat de reproduction pour l'avifaune des milieux semi-ouverts, donc comme la fauvette pitchou ou la linotte mélodieuse. Enfin, en dernier habitat sur ce zoom, on va retrouver les landes humides à molinie qui sont un habitat de reproduction pour le fadet des laïches qui est un papillon protégé et l'avifaune des milieux humides comme le cisticole des joncs. Pour conclure sur ce zoom, on voit que l'on a des enjeux assez forts avec des milieux et des espèces protégées. Si le maître d'ouvrage était amené à choisir cette variante pour le projet, on aurait du mal à éviter l'ensemble des habitats des espèces protégées. On pourrait par exemple éviter les plants de rossolis intermédiaires, mais tous les habitats ne pourraient pas être évités, donc on aurait des impacts qui persisteraient potentiellement.

Cela ne serait peut-être pas le cas pour le deuxième zoom qui est situé au sud de l'aire d'étude rapprochée. On est vraiment sur un secteur beaucoup plus anthropisé avec des habitats moins naturels et on voit que l'on est sur des enjeux plutôt modérés. On a une espèce à enjeu, le linéaire de Pélissier, qui est une espèce protégée au niveau régional et que l'on va retrouver sur les bords de chemins. Ensuite, en habitats, on a principalement des cultures et une friche. Les cultures vont être favorables à l'avifaune des milieux ouverts comme la pipit rousseline. La friche sera favorable au cortège d'avifaunes des milieux semi-ouverts comme la fauvette pitchou et la linotte mélodieuse. On a également un fossé qui est très artificialisé, mais qui est favorable aux amphibiens comme la rainette méridionale et la grenouille verte et qui est également favorable au transit des mammifères semi-aquatiques. Sur ce secteur, s'il est amené à être choisi en tant que variante, on va voir que l'on aura des impacts, mais qui pourront être qualifiés de plus faibles puisque ces milieux sont assez représentés au niveau de l'aire d'étude rapprochée. Le fait de faire un fuseau à cet endroit permettra aux espèces de se reporter sur les habitats qui sont dans l'aire d'étude rapprochée. Ensuite, on peut



éviter les impacts comme le linéaire de Pélissier et réduire les impacts avec des mesures de réduction comme le fait de refaire un passage pour identifier les plants de linéaire de Pélissier, les mettre en « esclou » pour les éviter. On peut aussi mettre en place des mesures de gestion des poussières pour éviter un impact sur les habitats d'espèces protégées et sur la flore. On peut aussi, par exemple, imaginer que, si l'on devait passer à travers le fossé, l'on pourrait passer en dessous pour éviter la rupture de continuité écologique et l'impact sur les habitats des amphibiens. Je vous remercie pour votre attention et on est disponibles si vous avez des questions.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, vous avez tenu la demi-heure qui vous était accordée. Je donne la parole à la salle en vous rappelant simplement de lever la main pour avoir un micro, de venir devant l'estrade et simplement de dire votre nom afin de faciliter le compte-rendu. M. BARBEDIENNE, allez-y.

**M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde**

Je vous remercie. Déjà, je n'ai pas besoin de citer mon nom puisque vous l'avez prononcé. Je représente la fédération Sepanso Gironde. Je suis ravi d'avoir entendu ces présentations. J'ai une petite question tout à fait matérielle. Est-ce que l'on pourra disposer des listes d'espèces qui ont été recherchées et les trouver en version internet ou papier ? C'est ma première question.

C'est très intéressant parce que j'ai découvert ce que je pensais découvrir, à savoir que ce sont des milieux où il y a quand même une certaine biodiversité. Je ne sais pas s'il est là, mais je ne saurais recommander à Monsieur le Maire de Saucats de consulter un ophtalmologue parce qu'il nous disait qu'il ne voyait que des sangliers et des chevreuils. Il y a plein de petites choses, il suffit d'avoir les bonnes lunettes pour les voir.

Il y a quand même une chose qui me frappe un petit peu sur la première étude qui a été présentée par GERE, c'est la période. Vous vous êtes privés, je ne sais pas pourquoi, de la période où vous auriez pu voir certaines espèces hivernantes. Pourquoi ? D'autre part, vous ne nous avez pas cité non plus les amphibiens et les reptiles qui se trouvent sur le site ; ce serait intéressant aussi. Je ne suis pas sûr qu'il y en ait énormément, mais ce serait intéressant de le savoir.

Ces études faune-flore sont très encourageantes parce qu'elles nous confortent dans l'idée que nous nous faisons de ce site qui n'est pas du tout un site complètement détruit par la gestion forestière. C'est un site assez riche en biodiversité et ça justifierait peut-être l'abandon de ce projet. Voilà, je vous remercie.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Merci pour vos questions. Bien entendu, nous ne sommes pas sur un site dépourvu d'enjeux écologiques. Si ça avait été le cas, on n'aurait pas attendu si longtemps pour fournir des études. S'il a fallu cette étude sur une année, c'est forcément qu'il y a des enjeux. Quand on est sur des enjeux bien plus faibles, on ne fait pas des études aussi poussées. Si on attend les enjeux faune-flore pour concevoir le projet, c'est bien parce que l'on sait qu'il y a un intérêt à le faire et c'est important. Il sera tout à fait possible de fournir les listes d'espèces qui ont été...

**M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde**

J'ai oublié une question, est-ce que je peux la poser ? Excusez-moi. Il y a une question précise concernant les insectes semi-aquatiques qui peuvent être perturbés par la présence des panneaux solaires qui reflètent de la lumière polarisée qui fait confondre les panneaux avec des plans d'eau. Est-ce que vous avez fait une étude spécifique sur ces insectes, à la fois les insectes qui vivent dans l'eau, mais qui peuvent voler et les insectes qui utilisent l'eau pour se reproduire ? Merci.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Merci. Ce n'est pas un site sans enjeu. Ce sont des enjeux connus, ce sont les enjeux habituels de la forêt des landes sylvicoles puisqu'elle présente des enjeux écologiques et c'est indéniable. Pour les espèces hivernantes, elles ont bien été prises en compte sur l'hiver 2019-2020. En effet, GERE n'a pas eu le temps de présenter tout ce qui était amphibiens et autres espèces parce qu'on a fait un choix de zoom. De la même façon que Biotopie l'a fait sur un secteur, nous l'avons fait sur des espèces, car on est limités dans le temps pour cette présentation. Je vais te laisser répondre sur la liste des amphibiens et reptiles.

**M. Stephen LEROY, GERA**

On a aussi les cartographies des points de contact et des habitats qui ont été établies et qui n'ont pas pu être présentées ici, parce que concentrées. En termes d'amphibiens, les enjeux les plus remarquables vont être le crapaud calamite qui a notamment bénéficié d'une réouverture importante des milieux du site et c'est une espèce qui apprécie ces milieux perturbés très pionniers. On sait d'ores et déjà que c'est une espèce qui va avoir un assez fort niveau d'enjeu et qui va être évidemment à prendre en compte pour le projet.

En termes d'amphibiens, de mémoire, on est à 8 espèces présentes. On a aussi le triton marbré sur un certain nombre de lagunes et trous d'eau au niveau des lignes de tir. Au niveau des reptiles, on est sur 4 espèces seulement ; c'est beaucoup plus restreint, malgré les lisières assez importantes sur le site. Ces lisières ont également été prises en compte et mises en évidence en tant qu'habitats d'espèces pour la couleuvre à collier, la couleuvre verte et jaune, lézard des murailles et lézard à 2 raies.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Et sur les insectes semi-aquatiques ?

**M. Stephen LEROY, GERA**

Tout dépend quel groupe est concerné en particulier. Par rapport à l'impact sur les panneaux photovoltaïques sur certains groupes, je pense aux [incompris] en particulier, il y a certaines études qui sont ressorties plus ou moins récemment et qui sont assez contradictoires. Donc, il faut creuser un peu plus sur ces éléments.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Pour finir sur la conception du projet, c'est un projet où il y a des enjeux que nous vous avons présentés. On est bien sur les enjeux, pas sur les impacts. Sur la base de ces enjeux, nous savons que, dans ce type de milieu, nous pouvons envisager l'aménagement de parcs solaires sous conditions : application de la séquence ERC, mise en œuvre de mesures.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bien. Monsieur, oui, approchez-vous. Monsieur le Maire de Saucats.

**M. Bruno CLÉMENT, Maire de Saucats**

Bonjour à toutes et à tous. Merci, je n'ai pas besoin de lunettes. Je ne vais pas rentrer dans la polémique. Simplement, je vous remercie pour ces travaux très intéressants. Juste une question parce que je suis arrivé un peu en retard : est-ce que vous avez pris une photographie aérienne de la parcelle des 2 000 hectares avec la localisation des zones qui ont été en coupe claire et ensuite superposées par rapport aux espèces que vous avez trouvées ? Est-ce qu'il y a un lien entre les coupes claires, c'est-à-dire l'absence de pin, et les zones qui sont plantées avec des pins adultes ou très adultes ?

**M. Stephen LEROY, GERA**

Oui, justement, on a fait réaliser des photos aériennes en tout début d'année, en février 2021, pour avoir vraiment la situation actuelle de l'occupation du sol et la répartition des secteurs de pinèdes soit matures soit récemment replantées ou pas encore replantées. On a voulu ça pour avoir l'occupation du sol actuelle la plus fine possible et la plus précise possible.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Quelle est la conclusion ?

**M. Stephen LEROY, GERA**

En fonction de ces réouvertures, on a certaines espèces pour lesquelles ça a été assez profitable ; je reparle du triton marbré ou du crapaud calamite. À l'inverse, on a certaines espèces comme la fauvette pitchou ou le fadet des laïches où certains secteurs ne sont pas encore favorables parce que trop jeunes suite aux replantations ou alors qui ont été récemment coupés.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, approchez-vous.

**M. Benoist AULANIER, Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.**

Bonjour. Benoist AULANIER, vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. J'avais une question à vous poser à propos de votre inventaire. Est-ce que vous avez récolté les informations d'inventaire que vous avez faits avec les informations de l'atlas de biodiversité communal qui a été fait sur la communauté de communes de Montesquieu ? Il fait savoir que, il y a quatre ou cinq ans, nous avons été le seul lauréat en Aquitaine pour réaliser cet atlas de biodiversité communal qui est en fait intercommunal et qui a sollicité la réserve naturelle géologique de Saucats, le CBNSA et l'Office de la faune sauvage en Nouvelle-Aquitaine et, à ma connaissance, en passant beaucoup de temps et sur plusieurs années. Est-ce que vous avez récolté ces informations ? J'ai entendu que vous citiez la loutre d'Europe ; j'ignorais que c'était un territoire potentiel d'habitat pour la loutre d'Europe. Je sais qu'il y a du vison d'Europe sur le Guat Mort. Est-ce que cela veut dire que, par perméabilité, le territoire du projet est éligible au vison d'Europe ?

**M. Stephen LEROY, GERA**

Oui, par rapport aux données de l'ABC communal et en particulier les données floristiques du CBN, on a été en contact avec eux. Les deux chasses étant clôturées, il y a peu de données qui existent sur le site, mais on prend aussi en compte les données connues sur la commune et les communes limitrophes. C'est dans ce que l'on appelle le recueil bibliographique que l'on réalise en amont des inventaires de manière à connaître les enjeux avérés, s'il y en a dans l'aire d'étude, et aussi les enjeux potentiels que l'on peut retrouver. On croise ces informations bibliographiques avec les milieux de référence de ces espèces et les milieux qui sont présents dans l'aire d'étude de manière à définir leur potentialité de présence, de savoir à quelle période on doit passer pour ne pas les rater et de manière à prendre en compte les données qui existent déjà dans le secteur.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Monsieur, vous vouliez la parole.

**Lou GROUHAN, Biotope**

Je vais d'abord répondre à la question sur la loutre d'Europe. C'est pareil, pour les inventaires Biotope, on fait une analyse bibliographique pour savoir ce qu'il y a sur le milieu avant d'y aller. On fait toutes les analyses et ensuite on va sur le terrain avec les experts qui connaissent bien le terrain. Pour la loutre d'Europe, on a vu des marques de son passage, donc elle est avérée sur le site. Le vison d'Europe, par contre, on ne l'a pas considéré comme présent parce que l'expert juge que le milieu n'est pas favorable et c'est une espèce extrêmement difficile à observer, donc on l'a considérée comme absente sur ce site.

**M. Roland de LARY, Directeur du centre régional de la propriété forestière**

Merci. Roland de LARY, directeur du centre régional de la propriété forestière. Ce n'est pas une question, mais juste des remerciements parce que, finalement, votre exposé nous démontre ce que nous, les forestiers, disons depuis longtemps : c'est l'extrême richesse de la forêt des Landes. Vous avez cité 263 espèces végétales, 25 papillons, 45 oiseaux. Vous n'avez pas parlé du reste de l'entomofaune, des sols, etc. On est quasiment entre un tiers et 50 % certainement de la richesse biologique de ce massif landais. Lorsque j'entends ou que je lis que ces parcelles ne sont que pins maritimes, ici, vous nous avez démontré le contraire et je voulais donc vous remercier.

**M. Yvan BERTHET**

Je ne suis pas du tout spécialiste de tous ces domaines, mais c'est passionnant, donc merci beaucoup pour ces éléments. Je voudrais rebondir sur la question de Monsieur le Maire et puis revenir, si c'est possible, aux deux scénarios que vous avez présentés, surtout sur le premier qui m'intéresse en termes de biodiversité parce que, si j'ai bien compris, sur les 2 000 hectares, il y a 1 000 hectares qui concernent le projet et donc on cherche les zones les moins impactantes, etc., qui satisfassent les contraintes techniques. Si on enlève les enjeux très forts et forts, de ce que j'ai compris, qui seraient conservés, les lagunes, j'imagine que tout le reste ce sont des plantations de pins actuellement. C'est une question bête. Là, ça rebondit un peu sur la question, suivant l'état initial,

si ce sont des coupes rases tous les 30 ans, tout le détail qui a été fait là est pertinent sur un cycle de vie de plusieurs décennies ; vous voyez ce que je veux dire ?

Deuxièmement, parmi les mesures, de dire les parcelles d'exploitation forestière qui seraient conservées, je ne sais pas si vous avez déjà une petite idée, mais on pourrait les transformer en zones plus riches en biodiversité. Je ne sais pas ce que ça veut dire concrètement, si vous pouviez m'éclairer et donner un exemple. On rase les pins et on plante autre chose ? Voilà, merci.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Pour ce qui concerne la dynamique de la richesse écologique à l'intérieur des Landes de Gascogne, c'est lié à deux choses. D'abord, les stades de développement des pins ; suivant les âges des parcelles, vous n'allez pas avoir la même diversité. Ça dépend aussi des conditions stationnelles de chaque parcelle ; une parcelle bien drainée ne va pas être favorable au fadet des laïches ; une parcelle un peu moins drainée sera un peu plus humide et va lui être favorable. Il y a plein de conditions. Une parcelle qui vient d'être débroussaillée n'est plus favorable à la fauvette pitchou ; une parcelle qui n'a pas été débroussaillée depuis plusieurs années peut être favorable à l'habitat. Donc, en effet, cet élément est à prendre en compte et c'est ce qui donne cet effet de mosaïque.

La forêt de pins est quand même une forêt de plantations. L'objectif premier est de produire du bois. Après, bien entendu je ne suis pas forestière, les sylviculteurs vous le diraient mieux que moi ; suivant les modalités de gestion qu'ils vont proposer, ils vont pouvoir aller vers une biodiversité plus intéressante. J'imagine que cela dépend des moments où ils font leur débroussaillage, de la densité de pins plantés et de tout un tas de choses. Ce sont plus les sylviculteurs qui pourraient vous répondre. Peut-être tout à l'heure avec Forestry qui pourra précisément répondre à ces questions.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Oui. Notre deuxième atelier est consacré aux questions sylvicoles. Madame ?

**Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux**

Bonjour. Christine JEAN, je représente la LPO. J'avais deux questions qui sont un peu liées. Je ne comprends pas très bien, ce n'est pas facile de vous parler en étant de dos, mais je m'adresse un peu au maître d'ouvrage. On dit que l'on essaie d'avoir une approche globale du projet regroupant les batteries, etc., avec le parc dans une seule évaluation environnementale. Dans le même temps, je n'ai pas très bien compris comment on avait scindé en deux une zone d'étude purement Horizeo et une zone d'étude purement RTE, alors qu'on aurait pu avoir logiquement un inventaire fait par la même équipe, même si je pense que les deux sont cohérents, sur l'ensemble de la zone et comprendre d'une manière itérative comment on était arrivé à identifier, dans ces zones, là où il était plus judicieux de faire des panneaux, même si j'ai bien compris que pour la question du raccordement il faut être non loin du poste. C'était la première question. Un peu en lien avec ça, j'ai une autre interrogation. Je n'ai pas très bien compris la façon dont on fait des études sur le fuseau. Quelque part, on a une zone qui est identifiée et c'est bien à l'échelle de l'ensemble de la zone que l'on devrait avoir la réflexion sur la séquence « éviter, réduire, compenser ». Ça, c'était ma première question.

La seconde était la suivante. Vous avez évoqué plusieurs scénarios dont un qui est axé sur la prise en compte maximale de la biodiversité concernant la zone Horizeo, et également RTE, j'imagine. Sauf qu'il y a d'autres scénarios, vous l'avez rappelé, et d'autres enjeux à prendre en compte. Au final, comme vous l'avez indiqué, vous allez faire une cartographie, vous allez identifier la manière dont vous allez positionner les différentes parties de l'aménagement en fonction de ces différents critères à prendre en compte. Ma question porte sur la pondération des critères. Au bout du compte, quel sera le poids donné à la biodiversité ? Je vous remercie.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Alors, deux questions. D'abord, pourquoi avoir fait deux études, l'une pour la partie Horizeo et l'autre pour la partie raccordement ?

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Merci pour vos questions. En effet, sur la partie milieu naturel, on a bien deux bureaux d'étude. On n'est pas du tout sur la même approche, le même type de projet. Une infrastructure linéaire, pour caractériser ce qu'est une ligne électrique, et les différentes activités prévues dans le cadre du projet

Horizeo, ce n'est pas la même façon d'aborder les enjeux, ce n'est pas gênant d'avoir deux bureaux d'étude qui travaillent dessus. Nous allons bien réaliser une évaluation environnementale globale et c'est la raison pour laquelle RTE et nous-mêmes avons retenu le même bureau d'étude en environnement parce qu'il n'y a pas, comme vous l'avez dit, que les enjeux faune-flore, il y a bien tout le reste de l'environnement. Donc, pour tout ce qui est milieu physique, milieu humain, paysage, risques, on a bien Antea qui travaille à réaliser l'état initial des deux aires d'étude et qui va travailler avec chacun des deux bureaux d'étude faune-flore pour intégrer tous les éléments et assurer cette approche environnementale globale.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

La deuxième question c'est quelle pondération entre les différents enjeux ?

intervenante parle loin du micro

**M. David SERVANT, RTE**

Comme je le disais tout à l'heure, c'est aussi lié à la phase dans laquelle on est : on est très en amont. Donc, là, on a anticipé des relevés faune-flore de détails sur un grand nombre de fuseaux, mais il y a bien une concertation qui va être menée ensuite qui, elle, va définir quels sont les fuseaux de moindre impact, qui est basée non pas sur des éléments de détails parce que les éléments de détails n'auront de l'intérêt que lorsqu'on remettra le dossier d'étude impacts où l'on travaillera sur la séquence ERC que vous avez mentionnée. On va faire une étude sur ces fuseaux de moindre impact de manière globale. On a quand même une idée bibliographique de l'ensemble de la zone et on peut réussir, grâce à ça, à définir quels sont les fuseaux de moindre impact sur l'ensemble des impacts, y compris humains. Là, on a anticipé des choses parce que, d'expérience, on sait que c'est là, dans ces fuseaux, en suivant des routes, des chemins, des lignes aériennes que l'on impacte le moins le milieu environnemental et humain et que l'on trouvera les fuseaux de moindre impact. Comme vous avez pu le voir, c'est très large. On a un maillage de fuseaux et, à la fin, on a bien que quelques tracés à réaliser pour Horizeo : les quatre ouvrages que l'on présente en réunion publique. De toute façon, même si pendant la concertation il est identifié que le moindre impact n'est pas dans ce qui est dessiné là, on fera les études qu'il faut, on complètera nos études et on aura l'inventaire du même niveau de détail sur la zone qui pourrait être validée.

**Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux**

Je me permets d'insister. Ça veut dire qu'on a une zone globale. Par rapport aux zones à enjeux à éviter dans la zone Horizeo, peut-être qu'on aurait pu trouver des secteurs dans la zone RTE. J'ai envie de dire que le découpage, tel qu'il est présenté là, paraît artificiel. [plusieurs personnes parlent en même temps et loin du micro]

**Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green**

RTE n'a analysé que les différents fuseaux. Ce sont les différents tracés potentiels. En aire, ça paraissait important, mais ce sont bien des fuseaux, des tracés potentiels de raccordement des passages de câbles. Donc, ce sont deux aires bien distinctes... Souterrains, oui, effectivement, pardon.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Ce qui veut dire, si j'ai bien compris, que les aires dans la partie raccordement, donc la partie sud-est, ce qu'on ne voit pas et qui est en sombre sur cette partie-là, de toute façon, vous excluez a priori d'autres tracés que ceux que vous avez étudiés parce que vous savez d'expérience que c'est le long des chemins qu'il y aura les fuseaux de moindre impact.

**M. David SERVANT, RTE**

Oui, on sait. Encore une fois, la concertation sera totalement ouverte sur cette zone d'étude. S'il s'avère qu'il est préférable de passer en plein milieu des champs... Quand Lou GROUHAN présentait son deuxième zoom, on est centré sur un chemin, donc on a à la fois l'impact, l'intérêt et l'enjeu écologique du chemin, du fossé, du champ ; on a l'ensemble des enjeux. Malgré tout, si la concertation dit que l'on préfère passer au milieu des champs, au milieu de la parcelle sylvicole, on l'étudiera. La question, si je la comprends bien, c'est pourquoi est-ce qu'Horizeo n'irait pas dans les

zones que l'on a identifiées comme de faibles impacts pour mettre des panneaux ? Là, ce n'est pas tout à fait la même chose.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Tout ça, c'est une histoire de maîtrise foncière.

**Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux**

La notion de projet, c'est que, à partir du moment où plusieurs opérations font partie d'un même projet, on a une logique d'approche [incompris, loin du micro]. Je me permets d'aller un peu jusqu'au fond du sujet. Vous avez insisté au début à juste titre sur la notion de projet. Vous avez un certain nombre de briques qui font partie d'un même projet. Sauf erreur de ma part, au sens du code de l'environnement, à partir du moment où vous avez un seul projet, vous vous en fichez du maître d'ouvrage, vous vous en fichez d'un certain nombre de choses, vous avez une approche globale sur ce projet. Vous ne pouvez pas dire « non, là, ce n'est pas ça parce que je ne suis pas propriétaire ». Il y a vraiment une réflexion à avoir en termes d'analyse d'impact à ce niveau-là.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Si j'ai bien compris RTE, ils prendront bien en compte la totalité de leur aire d'étude à un moment donné. Donc, l'analyse de l'impact y sera. En revanche, nous n'allons pas, nous, projet Horizeo, prévoir l'aménagement sur la partie d'aire d'étude qui concerne RTE. C'est juste une analyse de l'impact du projet de raccordement sur les autres secteurs au-delà des fuseaux identifiés.

**Mme Christine SEGUINEAU, Conseillère régionale**

Bonjour à toutes et tous. Christine SEGUINEAU, je suis conseillère régionale. Je voulais vous remercier pour les résultats de ces études. C'est vrai que vous aviez un temps très limité. J'aurais des questions sur les impacts au niveau des scénarios puisque vous avez indiqué deux scénarios sur des zones qui étaient plus ou moins impactées. J'aimerais savoir combien d'hectares et combien d'espèces sont préservés ainsi. Aussi, sur la question de l'eau, vous avez dit qu'à peu près 62,5 % du projet étaient des zones humides et je voulais savoir quand, dans cette étude des enjeux, on avait quelque chose sur la conséquence de la coupe des forêts sur l'eau sur ces parcelles puisqu'on a beaucoup de ruisseaux et de lagunes. Merci.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

Pour répondre sur la partie scénario, là, on vous a présenté des scénarios, des premières esquisses. On vous l'a dit, le dernier inventaire était le 6 octobre. Le temps de faire les cartographies d'enjeux, on a récupéré ça tout début novembre, donc on commence à travailler. On n'en est pas du tout à un stade où on regarde le linéaire ou la superficie impactée sur tel ou tel enjeu. C'est vraiment trop précis. Il va nous falloir beaucoup de temps pour élaborer un premier plan de masse qui soit déjà bien solide sur cette approche transversale de l'environnement.

Après, les zones humides, on regarde en termes d'impacts quel est l'impact sur leur fonctionnalité. Stephen saura mieux l'expliquer que moi. Il y a plusieurs fonctionnalités aux zones humides qui leur sont affectées : la biodiversité et autres. C'est en fonction de l'impact du projet sur ces fonctionnalités qu'on établit l'impact...

**M. Stephen LEROY, GERE**

Là, au niveau des zones humides qui ont été recensées, on a une grande fonction. La fonction principale, c'est celle de support du patrimoine naturel. C'est celle qui correspond à la fonction principale des zones humides de plaines dans ce secteur. On a aussi d'autres fonctions qui sont présentes pour ces zones humides. Les deux autres principales fonctions sont d'intérêt moyen ; ça va être la recharge des nappes et la régulation des niveaux d'eau par rapport au cours d'eau voisin. C'est une zone qui est en tête de bassin versant et qui est une zone tampon qui permet de recueillir une partie des eaux et de la restituer petit à petit au réseau hydrographique existant.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Avant de passer la parole pour une autre question, je m'aperçois que Mme JEAN avait posé deux questions et la deuxième est restée sans réponse, à savoir la pondération des différents enjeux.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

De la même façon, aujourd'hui, tout n'est pas encore clairement fait. Nous en sommes aux premières esquisses. On vous a présenté quelque chose de tout biodiversité [suite incomprise]. C'était vraiment pour vous montrer à quel point on pouvait faire le grand écart entre deux types de plans suivant la pondération que l'on a faite. Cette pondération dépend aussi forcément des enjeux et donc de la réglementation. C'est vraiment un travail à mener au long cours. Il y a de nombreux compartiments de l'environnement, que ce soit l'eau, la biodiversité, les zones humides, le milieu humain, le paysage. On ne peut pas, juste en ayant eu des enjeux faune-flore début novembre, vous présenter des éléments aussi précis aujourd'hui. La hiérarchisation des enjeux, je pourrais vous dire que la biodiversité fait partie du haut, un enjeu sismique dans notre région n'est pas vraiment un sujet. Après, il y a plein d'enjeux qui sont très importants et entre lesquels il va falloir hiérarchiser. Ça ne sera pas forcément une hiérarchie où l'on va dire « c'est cet enjeu qui prime sur tout ». À tel endroit on va cibler cet enjeu, à tel endroit on va peut-être en cibler un autre, en fonction de ce que l'on aura en niveau d'enjeu pour les différents compartiments de l'environnement.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bien, merci. Oui, Madame ?

**Mme Sylvie NONY, Collectif Notre maison brûle**

Bonjour, Sylvie NONY du collectif Notre maison brûle. Hier, nous étions à Saucats en discussion sur les questions de risque technologique, risque incendie et risque inondation. Par rapport au risque inondation, nous avons évoqué cette fonction première de la forêt des Landes de pomper l'eau et, par évapotranspiration, de la sortir des sols. La seule mesure compensatoire lorsqu'on déboise une forêt de landes, c'est de drainer. C'est la remarque que nous a fait un hydrogéologue qui était présent, si on draine, le drain est efficace quand il y a des hautes eaux, et il draine encore quand il y a des basses eaux. Que deviennent les zones humides lorsqu'on draine ? C'est ma question.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

En fait, la solution qui est proposée aujourd'hui par la personne que vous avez pu voir à l'atelier hier, à savoir M. AUROUX qui est hydrogéologue, ce n'est pas de drainer ; c'est justement de reprofiler les fossés de façon à ce qu'ils soient moins profonds pour qu'il y ait plus de stockage d'eau au sein des parcelles. Drainer ça veut dire sortir l'eau des parcelles et il y en a plus en aval. Notre projet sur la partie risque qui dépasse un peu le cadre de l'atelier d'aujourd'hui, c'est bien de faire en sorte qu'il n'y ait pas cette augmentation des débits à l'aval et donc de stocker l'eau en amont en reprofilant les fossés et en augmentant plutôt la superficie de zones humides et pas du tout en l'amenant à se réduire.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Qui demande la parole ? Qui a encore une question à poser ? Oui, Monsieur ?

**M. Jacques QUINIO**

La fois précédente, quand on parlait de forêts, effectivement on avait parlé de compensation forestière avec un ratio de 1 pour 2, donc 2 000 hectares de superficie de compensation forestière. Pour les compensations écologiques à détacher de cet aspect, est-ce qu'on a une petite idée de ce que ça pourrait être ? Effectivement, on est bien en amont des scénarios, mais est-ce qu'on a une petite idée de ce que pourraient être les compensations écologiques ? Est-ce que c'est 300 hectares ? Est-ce que c'est 2 000 ? C'est vrai qu'on est en amont de vos réflexions.

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

C'est vraiment trop anticipé. La compensation écologique dépendra des parcelles qui seront aménagées. Ça dépend de l'enjeu de la parcelle parce que, suivant si la parcelle a un enjeu fort, faible ou modéré vis-à-vis d'une espèce, on n'est pas du tout sur les mêmes obligations de compensation. Notre souhait est vraiment d'appliquer en premier lieu la partie « éviter » de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Après, on a la problématique de prendre les enjeux dans leur globalité, ce qui fait que, à la marge, en effet, on peut avoir à aller sur des secteurs à enjeux que l'on aurait souhaité éviter, mais, aujourd'hui, on n'est pas en capacité de vous dire quels vont être les secteurs impactés. Il y a l'impact direct et l'impact indirect et tout devra bien être pris en compte dans le cadre de ce projet.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Oui, M. BARBEDIENNE ?

**M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde**

Une petite question technique supplémentaire. J'ai bien entendu que, pour l'implantation des panneaux, vous allez tenir compte des enjeux. Est-ce qu'il en sera de même pour l'implantation des pistes qui permettent de distribuer le matériel sur le site ? J'ai vu à Cestas qu'il y avait, je crois, 24 kilomètres de linéaires de pistes au sein de la centrale et ces pistes sont fortement compactées pour supporter des camions très lourds, donc ça a un impact considérable sur les milieux. Est-ce que les pistes seront soumises aux mêmes règles d'évitement que le reste du projet ?

**Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green**

En effet, il y aura des mesures phase conception pour éviter les secteurs qui ont le plus d'enjeux, des mesures phase travaux pour éviter que nos travaux aient le plus d'impact, donc des histoires de calendrier, des histoires de zones de circulation. S'agissant des pistes d'accès aux différents parcs, aujourd'hui, notre choix est de garder le maillage de pistes existant sur le projet. Après, nous pouvons avoir des pistes supplémentaires à aménager pour l'accès à nos postes électriques et c'est ce que l'on appelle les pistes lourdes. En effet, celles-ci seront prises en compte et seront aménagées de préférence en évitant les enjeux. Comme pour tout, on a aussi les autres enjeux à prendre en compte, mais les pistes font partie des éléments qui peuvent avoir un impact et qui seront pris en compte. Que ce soit la conception, le chantier ou l'exploitation, il y a une prise en compte globale de l'environnement de façon à proposer un projet qui ait un intérêt. On aura, in fine, des mesures aussi pendant l'exploitation du parc de façon à proposer de la biodiversité dans le cadre de cet aménagement.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

M. DEBRIL, vous vouliez ajouter quelque chose ?

**M. Lionel DEBRIL, Neoen**

Oui. Sachant que les pistes, l'enjeu principal, en plus des enjeux de biodiversité, c'est l'enjeu zones humides parce que, effectivement, lorsqu'il y a des pistes lourdes qui sont faites, automatiquement c'est de la surface de zones humides qui est impactée et qui est donc compensée. Bien sûr, dans l'élaboration de l'implantation, ça sera pris en compte.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Autre question ? Je dois faire amende honorable et me dire que décidément mon Président a forcément raison puisque c'est le Président, et donc on va s'en tenir à une heure et demie.

**M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public**

J'ai une question. Il y a quelque chose dont vous vous êtes félicités qui est le fait qu'il y a de la richesse, de la diversité écologique. C'est quoi la comparaison par rapport à d'autres types de forêts ? Ça m'intéresserait, je me tourne un peu vers vous ; c'est plus riche qu'ailleurs ou moins riche qu'ailleurs ? Je reste quand même sur une interrogation : à quel endroit c'est plus riche ? Je n'ai pas très bien compris. Est-ce que c'est aux endroits qui sont déjà coupés ? Est-ce que c'est aux endroits très denses du point de vue de la forestation intensive ? C'est en marron, les enjeux très forts ; est-ce que ça correspond à des zones d'ores et déjà boisées ? C'est quand même très important que l'on ait cette idée-là. Ça rejoint d'ailleurs, de cette façon, ma première question.

**M. Stephen LEROY, GERA**

Par rapport aux enjeux et l'état des parcelles, il n'y a pas de généralité possible. Ce qu'on a vu, en revanche, en particulier par rapport à l'avifaune nicheuse, c'est que, au niveau des milieux qui sont dits semi-ouverts, donc des pins qui sont assez jeunes, qui ont trois ou quatre ans, avec une végétation compagne qui est assez diversifiée et développée, on est sur des milieux qui sont très intéressants et très riches. Au niveau des pinèdes âgées qui sont assez diversifiées, on a aussi des boisements mixtes. Sur les pins qui sont à un âge intermédiaire, entre 7-8 ans jusqu'à 18-20 ans, là où les pins sont les plus denses, on a un peu moins de diversité au niveau de l'avifaune. C'est le cas aussi au tout début du cycle, suite au travail du sol et aux replantations derrière.



**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais poser une question dans le prolongement de celle de Jacques ARCHIMBAUD. Est-ce que vous avez une expérience de mesure de biodiversité dans un parc de panneaux solaires pour comparer en nombres d'espèces animales, végétales, pour qu'on ait un peu un ordre d'idées ?

**M. Stephen LEROY, GERA**

Oui, on a des premiers retours d'expérience là-dessus. Après, tout dépend du thème étudié, enfin la composante du milieu naturel étudiée. On a une très bonne reprise de la végétation après travaux, une fois le parc installé, ce qui limite aussi les ruissellements au niveau du sol et facilite l'infiltration des eaux. C'est souvent la molinie qui se redéveloppe, la plante hôte du fadet des laïches, après travaux dans les secteurs qui sont assez lumineux, au niveau des inter-rangées tout particulièrement. Ce sont ces zones-là qui sont intéressantes et qui peuvent servir d'habitat, refuge ou de corridor de déplacement entre deux populations.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Monsieur de LARY, vous vouliez réintervenir.

**M. Roland de LARY, Directeur du centre régional de la propriété forestière**

Merci. Excusez-moi, Monsieur le Président, mais je suis un peu étonné que vous puissiez poser cette question sur la richesse des milieux, peut-être avec un petit peu d'arrière-pensées d'ailleurs. Je vous pose une question : est-ce que le Sahara est moins riche et a moins d'intérêt que l'Amazonie ?

**M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public**

Mon job n'est pas d'inventer des questions. Mon job, c'est de poser des questions qui ont été recensées à l'occasion du débat public. J'ai vu que le syndicat des sylviculteurs nous cherchait des noises sur cette affaire sur le thème « comment peut-on mettre sur le même plan un parc photovoltaïque très industriel et une forêt ? ». On le fait parce qu'on a entendu qu'il y avait des gens qui le faisaient. M. de LARY, vous avez participé à un débat dans lequel votre interlocuteur défendait cette thèse. Par ailleurs, il y a eu des rapports publiés par Ecobiose, dans la région, qui disaient que la qualité écologique des forêts intensives, etc., était extrêmement négative, mais là on a un démenti par rapport à cette thèse. Notre problème n'est pas d'inventer des positions qui n'existent pas, mais de faire travailler l'ensemble des positions, de vérifier, d'être un peu systématique et, à partir de là, de faire en sorte que chacun se fasse une opinion sur la chose. Je me permettais de répondre tout à fait tranquillement.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bien. Est-ce que quelqu'un demande encore à intervenir ?

**Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux**

Ça a été dit tout à l'heure, par rapport à la question du Président. Je ne vais pas lui répondre, mais c'est vrai que la richesse c'est la mosaïque des milieux. C'est-à-dire que le fait que l'on ait des milieux à différents stades et puis on voit qu'il y en a qui sont quand même moins riches et on peut imaginer que, dans d'autres forêts où l'on fait encore plus de diversité, on puisse avoir plus de biodiversité, n'en déplaise. Justement, par rapport à ça, vous n'avez pas du tout parlé de rapace.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Alors, y a-t-il des rapaces ?

**M. Stephen LEROY, GERA**

Oui. Le principal rapace que l'on va avoir sur le site est un rapace nocturne ; c'est l'engoulevent d'Europe qui nécessite des prospections nocturnes particulières. On a des rapaces diurnes notamment le circaète Jean-le-Blanc, les milans noirs aussi qui peuvent arriver par dizaines et justement qui recherchent les charniers sur les chasses, donc ça les attire. Par contre, on n'a pas eu de nidification de ces espèces sur le site.

**M. Yvan BERTHET**

Je reviens sur la remarque, comme quoi ce n'est peut-être pas clair pour tout le monde ou en tout cas pour moi. Sur la richesse en biodiversité, je profite qu'il y ait des spécialistes, imaginons une parcelle qu'on n'exploite pas. Est-ce qu'on peut estimer qu'au bout de 30 ans, 50 ans, 100 ans, 200 ans, la biodiversité – j'imagine qu'elle est différente – sera, pour vous, plus riche ou moins riche ?

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

C'est une question presque philosophique.

**M. Stephen LEROY, GERA**

Tout dépend de la végétation qui va être présente, notamment sous les pins. Même au bout de 100 ou 200 ans, on peut avoir des vieux pins avec un milieu très appauvri dessous, très peu diversifié et sans enjeu. Au contraire, on peut avoir des pinèdes âgées avec des habitats frais et humides dessous et qui sont favorables à certaines espèces pluristratifiées – c'est un élément intéressant au sein des pinèdes – et qui peuvent amener un surplus de biodiversité. Donc, on n'a pas de généralité et ça va dépendre des végétations présentes en sous-bois.

**M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Encore une question ? Ou plusieurs ? Non, vraiment ? Il me reste à vous remercier, à remercier les experts qui ont présenté leurs études. Pour ceux qui poursuivent cet après-midi, je vous donne rendez-vous après une pause d'une petite heure.